

Réunion du 24 octobre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN
- Procuration(s) : Monsieur Louis BECKER ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Claude FROEHLI ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON ayant donné pouvoir à Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Maître Raphaël NISAND
- Excusé(s) : Monsieur David HECKEL, Monsieur Pierre MARMILLOD
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

N° CG/2011/71 - Administration générale - 5
Budget départemental - Exercice 2011 - Décision modificative
n° 2 (DM 2)

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- approuve le projet de décision modificative n° 2 (DM 2) pour 2011 et en arrête les chiffres définitifs tels qu'ils figurent au projet modifié établi par le président et joint en annexes n° 1 et 2, projet qui porte le budget 2011 (budget primitif + budget supplémentaire + DM 1 + DM 2) à 1 366 464 576,31 €

- décide de modifier comme suit sa délibération n° CG/2011/41 du 21 juin 2011 :

décide que l'excédent de fonctionnement 2010 du budget annexe "Service Parc des véhicules et bacs rhénans", d'un montant de 743 638,90 €, est reporté en 2011 en fonctionnement à hauteur de 263 462,80 € au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté", et qu'un montant de 480 176,01 € est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2011, au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés"

- décide d'admettre en non-valeur les montants suivants : 121 000 € pour le budget principal départemental, 1 500 € pour le budget du Laboratoire départemental d'analyses et 1 000 € pour le budget du Foyer de l'enfance

- accorde des remises gracieuses sur le budget départemental, pour un montant total de 39 210 €

- conformément au document annexé n° 3 :

. décide d'admettre en non-valeur un montant total de 101 € au titre de la taxe départementale pour les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE), et un montant total de 1 508 € au titre de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS)

. accorde une remise gracieuse de pénalités pour un montant de 43 €.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111024-61432-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 04/11/11